



3003 Bern, 28 juin 2006

☎ 031/322 58 61

Fax 031/324 26 55

michel.montini@bj.admin.ch

Ihr Zeichen
V. référence -
V. referenza

Ihre Nachricht vom
V. communication du -
V. comunicazione del

Unser Zeichen
N. référence
N. referenza

OEC/ZStV/OSC 2007

Aux autorités cantonales de surveillance
de l'état civil (par email)

Révision de l'Ordonnance sur l'état civil

Mesdames, Messieurs,

Ce jour, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'Ordonnance sur l'état civil, qui met en œuvre la loi sur le partenariat enregistré.

Vous trouverez ci-joint le texte de la révision dans les trois langues officielles. Ces textes sont susceptibles de modifications linguistiques ou dues à la technique législative. Nous vous remettons également le tableau des prises de position des cantons et des organisations concernées, et le résumé des prises de position, dans les trois langues.

Vous trouverez également une notice informative sur le partenariat enregistré dans les trois langues officielles et en anglais. Cette notice peut être remise aux personnes intéressées.

Le texte définitif de la révision et les directives y relatives suivront.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

OFFICE FEDERAL DE L'ETAT CIVIL

Mario Massa